



5 Mai 2020

Le très honorable Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Bureau du Premier ministre
80 rue Wellington
Ottawa, ON K1A 0A2

Courriel : pm@pm.gc.ca

Appel à assurer un soutien adéquat : les migrants précaires ne doivent pas être laissés pour compte

Cher Premier ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation particulière des migrant-e-s au Canada pendant la pandémie. De nombreuses organismes membres du Conseil canadien pour les réfugiés assistent, défendent et aident à l'organisation les personnes réfugiées, travailleuses migrantes et autres migrants à statut précaire.

Avec ou sans statut, les personnes migrantes au Canada se retrouvent souvent dans des situations d'exploitation, et sont particulièrement vulnérables aux violations du droit des travailleurs, à la violence basée sur le genre, à la violation des droits de l'homme, à la traite des personnes et à d'autres types d'abus. Leur précarité est amplifiée pendant la crise de la pandémie et elles ont un besoin urgent d'aide.

Nous saluons les récentes initiatives fédérales visant à étendre l'accès à la Prestation Canadienne d'urgence (PCU) aux résidents migrant-e-s ayant un numéro d'assurance sociale valide et qui ont gagné au moins 5 000\$ au cours des 12 mois précédents. Cependant, un certain nombre de lacunes subsistent pour répondre aux besoins urgents des travailleurs/euses migrants, des personnes en situation de traite des personnes, des étudiants internationaux, des demandeurs d'asile et d'autres personnes migrantes précaires.

Bien que le CCR ait des demandes à long terme plus larges pour les populations migrantes vulnérables, nous demandons au gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates dans les domaines suivants :

Le revenu

Nous sommes heureux que pratiquement tous les travailleurs/euses migrants soient inclus-e-s dans les mesures de revenu d'urgence (mesures spéciales de l'assurance-emploi et la Prestation canadienne d'urgence). Cependant, plusieurs groupes qui dépendent d'un emploi pour survivre ne sont actuellement pas admissibles. Par exemple, les personnes migrantes qui n'ont pas encore gagné 5 000\$ (les survivant-e-s de la traite avec un permis de séjour temporaire, nouvellement obtenu, les étudiant-e-s internationaux) ou les personnes migrantes sans papiers, dont beaucoup se trouvent simplement entre deux statuts. Cette pandémie les laisse dans une extrême précarité et oblige certains à travailler dans des conditions dangereuses pour leur santé et celle de la santé publique, les pousse à la clandestinité ou à rester dans des situations abusives uniquement pour arriver à joindre les deux bouts.

La santé

Nous reconnaissons le travail formidable que font les travailleurs/euses de la santé, dont bon nombre sont eux-mêmes des personnes migrantes à statut précaire, pour assurer la sécurité des Canadiens pendant la pandémie. Notre sécurité ne peut s'évaluer qu'en fonction de celle des plus vulnérables d'entre nous. Pendant la crise, il est essentiel que les soins de santé soient fournis à tous ceux et celles qui vivent au Canada, quel que soit leur statut d'immigration. Nous demandons à tous les échelons du gouvernement de fournir les services nécessaires liés à la COVID, y compris l'accès aux tests et aux traitements nécessaires au même titre que pour tous les résidents du Canada. De plus, l'état de santé d'une personne doit rester confidentiel, notamment en termes de communication avec les autorités d'immigration ou les employeurs.

Le statut d'immigration

Pendant cette crise, le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que les voies d'accès à la résidence permanente au Canada soient maintenues, y compris les voies d'accès aux demandeurs du statut de réfugié, aux personnes ayant subi la traite, aux travailleurs/euses migrants et aux personnes migrantes au statut précaire qui présentent une demande pour des motifs d'ordre humanitaire. Aucun migrant de statut précaire ne devrait craindre d'être expulsé en ce moment.

Sachant que la recherche d'une résidence permanente est souvent un processus long, divers recours à court terme existants pour régulariser le statut doivent être privilégiés pendant cette crise. Un processus de demande et d'approbation clair et standardisé, ne prenant pas plus de dix jours, devrait être immédiatement mis en œuvre. Cela s'appliquerait aux personnes qui demandent un permis de séjour temporaire pour les victimes de la traite des personnes, un permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables, ou encore un permis de séjour temporaire pour les victimes de violence familiale.

Le soutien communautaire

De nombreux organismes communautaires sont en première ligne pour fournir un soutien aux personnes migrantes en cette période critique. Ces organismes devraient être consultés dans le cadre de l'élaboration de politiques et de réponses communautaires à la COVID-19. Les organismes qui soutiennent les personnes migrantes devraient recevoir un financement adéquat pour fournir les services essentiels de sensibilisation, d'éducation populaire et d'interventions nécessaires en ce moment.

Les jeunes personnes migrantes sont également particulièrement touchées par la crise actuelle. Les organismes dirigés par des jeunes et les organismes de première ligne qui soutiennent les jeunes devraient recevoir un financement adéquat pour fournir des services, un soutien en santé mentale et des outils appropriés pour gérer la crise actuelle.

Nous applaudissons les déclarations du gouvernement que personne ne devrait être laissé pour compte. Les droits humains et les normes de santé publique doivent être au cœur des réponses politiques à la pandémie de COVID-19 en ce moment. Nous comptons sur le gouvernement fédéral pour prendre des mesures afin de protéger les droits des personnes migrantes vulnérables dans le contexte de la pandémie actuelle de la COVID-19.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Dorota Blumczynska
Présidente